

#### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



#### Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement : 2021-11735
19/10/2021	19/10/2021		2021-11735
Construction de 4 ombrières photovoltaïq	1. Intitulé du pro ues de parking - commune d		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des) pe	étitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale		and the same	A STATE OF THE OWNER, WHEN THE PARTY OF THE
Dénomination ou raison sociale	OMBRIERES DE GIRONDE		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Sophie LABATUT		
RCS / SIRET 8 9 7 8 1 1 6	4 2 0 0 0 1 5	Forme juridique	SAS
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	<b>z à votre demande l'ann</b> lu des seuils et critères anne dimensionnement correspo	exé à l'article R. 122-	
			euils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie  30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	(Préciser les éventuelles rui Implantation des ombrières Puissance=303kWc Surface couverte = 1461 m <sup>2</sup>		es nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
THE RESERVE OF THE PARTY OF THE	4. Caractéristiques généro	ales du proiet	
Doivent être annexées au présent formul			ormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Le projet concernant cette demande, consi 33470 Gujan-Mestras. L'opération vise à cre Il n'y a pas de travaux de démolition.	iste à apporter un réaménage		

4.2 Objectifs du projet
Production d'électricité à partir de l'énergie solaire et revente en totalité de l'électricité produite.
Les ombrières photovoltaïques serviront également comme éléments de protection double en cas d'ensoleillement ou par un
temps de pluie.
· ·
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes sur une durée approximative de 4 mois.
to statistics account action to account on plastical or capos our allo dates approximative ac 4 mois.
The second of the Assess to
-Terrassement du terrain
Préparation du terrain en vue de l'installation des structures
-Mise en place des fondations
Fondations béton, pose des pillers de support et ancrage par béton
Fortuations beton, pose des piners de support et andrage par beton
-Implantation des structures en acier
-Mise en place de la couverture de panneaux photovoltaïques
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
-Raccordement au réseau d'électricité
-kaccordement au reseau d'electricite
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
-Production d'électricité et revente
-Un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier, à savoir:
- maintenance préventive (controles visuels des modules, thermographie, controle des onduleurs)
- maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation photovoltaïque)
L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'Installation.

La décision de l'autorité environnem Dossier de demande de Permis de Con  4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - pré deurs caractéristiques ssiettes du projet	autorisation(s).
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	01°04'30"O Lct. 44°37'08"N
d'implantation  All. Mozart, 33470 Gujan-Mestras  Parcelle concernée  000 DI 0095 / 5173 m²	Pour les catégories 5° a), 6° a), b); et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ :	°'"_ Lat°'"_
4.7 S'aait-il d'une modification/extens	projet et	tant? Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		$\boxtimes$	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	$\boxtimes$		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2ème échéance du Département de la Gironde approuvé par le conseil départemental le 29 février 2016 La RD650 (à 1.8 Km du projet) est concernée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\boxtimes$	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		La commune est concernée par un PPR naturels aléa Incendie de Forêt, arrêté du PPRIF du 1er octobre 2004 La commune est concernée par un PPR naturels aléa Incendie Submersion marine, arrêté du PPRsubmersion marine du 10 novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Le projet est situé dans une Zone de répartition des eaux : CodeNatZone : 5332 TypeZone : ZRE TypeZRE : Mixte
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		$\boxtimes$	
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

		'avoir I	disponibles es incidences notables suivantes ?
Veuillez com	pléter le tableau suiva	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommakement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Passaurase	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	$\boxtimes$	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	$\boxtimes$	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		-Aucun impact environnemental sur la faune et flore car le projet n'engendre aucun rejet. -Le projet n'engendre aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours.
Milieu naturel		$\boxtimes$	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	L'usage du sol où les ombrières photovoltaïques seront construites ne sera pas modifé. Pas de consommation des espaces agricoles, forestiers ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$	Le site de projet n'est pas concerné par un risque d'inondation Les fondations et les structures métalliques des ombrières seront dimensionnées selon les normes Eurocodes, pour résister aux pires conditions climatiques de la zone d'installation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Oui, uniquement en phase travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	Amélioration du confort des personnes en les abritant du soleil et des intempéries L'usage du sol où les ombrières photovoltaïques seront construites ne sera pas modifé. Pas de consommation des espaces agricoles, forestiers ou maritimes. Pas de dépose d'arbres existants et maintien des espaces verts
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

A l'issu de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à l'association PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale, car :

- -Aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours.
- -Aucun impact environnemental sur la faune car le projet n'engendre aucun rejet, aucune nuisance.
- -II ne modifie pas l'occupation et l'utilisation des sols.
- -Aucun impact sur le risque naturel

Le projet se situe en dehors de toute zone classée et protégés (ZNIEFF, NATURA 2000, etc...).

Le projet contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de la France.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

_		, Autores obligateires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Plan des façades

Annexe 8 : Notice descriptive du projet

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le, 07 / 10 / 2021

Signature



PAUL BÉDÉ ARCHITECTE DPLG 67 Grande Rue, 38160 St-Marcellin N° national de l'Ordré : 039764 N° SIRET : 347 789 694 00059

#### PC04: NOTICE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

#### **PROJET:**

### Création d'ombrières en panneaux photovoltaïques Parking Allée Mozart



#### **LOCALISATION DU PROJET:**

All. Mozart,

#### 33470 Gujan-Mestras

Le projet concernant cette demande du permis de construire, consiste à apporter un réaménagement partiel sur le parking, qui se trouve à All Mozart, 33470 Gujan-Mestras. L'opération vise à créer 4 ombrières formées par des panneaux photovoltaïques.

#### 1- Localisation et aménagement :

Le site d'étude de la future installation est situé dans la commune de Gujan-Mestras, département de la Gironde en région Aquitaine, le projet en question occupera la parcelle du parking, dont la superficie totale de la parcelle est de **5 173 m²**, sous la référence cadastrale suivante :

#### Commune Guian Maestras: 000 DI 95: 5 173 m<sup>2</sup>

Le site dans lequel sera aménagées les futures ombrières, se situe au niveau du parking, le terrain est plat, il est délimité ainsi :

Au Nord : par l'école Jean De La Fontaine.
A l'Est : par la Médiathèque Michel Bézian.
Au sud : par des maisons individuelles.
A l'Ouest : par la crèche Les Coccinelles.

#### Le principe d'aménagement :

Le projet de notre demande du permis de construire, consiste à la réalisation de 4 ombrières en panneaux photovoltaïques. Les ombrières se déploieront suivant l'axe Sud-Est.

#### Configuration des ombrières :

#### Ombrière A :

- Largeur: 12.1 m. Longueur: 23.1 m. - Hauteurs: Point bas +3.30 m. Point haut: +4.98 m.

Structure : 3 massifs.

#### • Ombrière B :

- Largeur: 12.1 m. Longueur: 32.0 m. - Hauteurs: Point bas +3.30 m. Point haut: +4.98 m.

Structure : 4 massifs.

#### • Ombrière C :

Largeur: 12.1 m.
Hauteurs: Point bas +3.30 m.
Longueur: 32.0 m.
Point haut: +4.98 m.

- Structure : 4 massifs.

#### Ombrière D :

Largeur: 12.1 m.
 Hauteurs: Point bas +3.30 m.
 Longueur: 33.65 m.
 Point haut: +4.98 m.

Structure : 4 massifs.

Les futures installations auront peu d'impact sur la surface foncière du site, les espaces verts ne seront pas impactés par l'aménagement et l'installation des futures ombrières.

Les eaux pluviales de l'ombrière seront collectées et évacuées via un réseau des eaux pluviales conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En référence au GUIDE TECHNIQUE DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN D'ARCACHON produit par le SIBA, pour tout aménagement "lourd" du domaine public routier, s'il existe un exutoire fonctionnel qui ne présente pas de dysfonctionnements et si le secteur des travaux ne présente pas de problèmes en matière de gestion des eaux pluviales, alors le calcul du volume à stocker est établi sur la base d'une pluie de 10 L/m2.

Concernant les ombrières en présence, la gestion des eaux pluviales a été calculée par doublets d'ombrières, à savoir le doublet des ombrières au Nord (C et D) et le doublet des ombrières au Sud (A

Pour les ombrières A et B :

- Surface étanchée : 667 m<sup>2</sup>
- Volume à stocker (base 10L/m2): 6,67 m3
- Volume de vide structure réservoir projetée de 90 m2 (35 cm de 31,5/63 à 30% de vide):

**9,45 m3 de volume utile** (équivalent 14,2 L/m2 > demande SIBA)

Pour les ombrières C et D :

- Surface étanchée : 794 m2
- Volume à stocker (base 10L/m2): 7,94 m3
- Volume de vide structure réservoir projetée de 90 m2 (35 cm de 31,5/63 à 30% de vide):

**9,45 m3 de volume utile** (équivalent 11,9 L/m2 > demande SIBA)

Les structures réservoirs seront raccordées au réseau pluvial existant par l'intermédiaire d'un réseau en surverse à la côte du haut de la structure de 31,5/63.

#### 2- La composition Architecturale et Matériaux :

Notre parti-pris architectural vise à assurer la parfaite intégration de l'ombrière, dans son environnement proche et lointain. Les ombrières offriront un confort aux usagers, au-delà des bénéfices dû à la génération de l'énergie électrique, les installations serviront également comme élément de protection double en cas d'ensoleillement ou par un temps de pluie.

Notre problématique, concernant le projet consistera à proposer une architecture à l'échelle humaine

- Le type de structure adopté : structure métallique légère avec très peu d'impact au sol,
- Les couvertures seront formées par des capteurs solaires photovoltaïques, les ombrières auront une pente de 8° avec une altimétrie au niveau bas à 3.30 m et une altimétrie au niveau haut à 4.98 m.

-La puissance totale des panneaux photovoltaïques : 303 kWc, l'énergie produite est destinée entièrement à la revente en injection sur le réseau.

#### Les matériaux proposés :

- Structure primaire et secondaire : métal acier galvanisé.
- Capteurs solaires : panneaux photovoltaïques.

Maître d'ouvrage : Ombrières de Gironde

Le 11 octobre 2021 Architecte: Agence D'Architecture

BEDE.

ARCHITECTE DPLG PAUL BÉDÉ 67 Grande Suc, 3816Q St-Marcellin N° national de l'Orde : 039764 Nº SIKET : 347 789 694 00059



Maitre d'oeuvre

OMBRIÈRES de Gironde Maitrise d'ouvrage

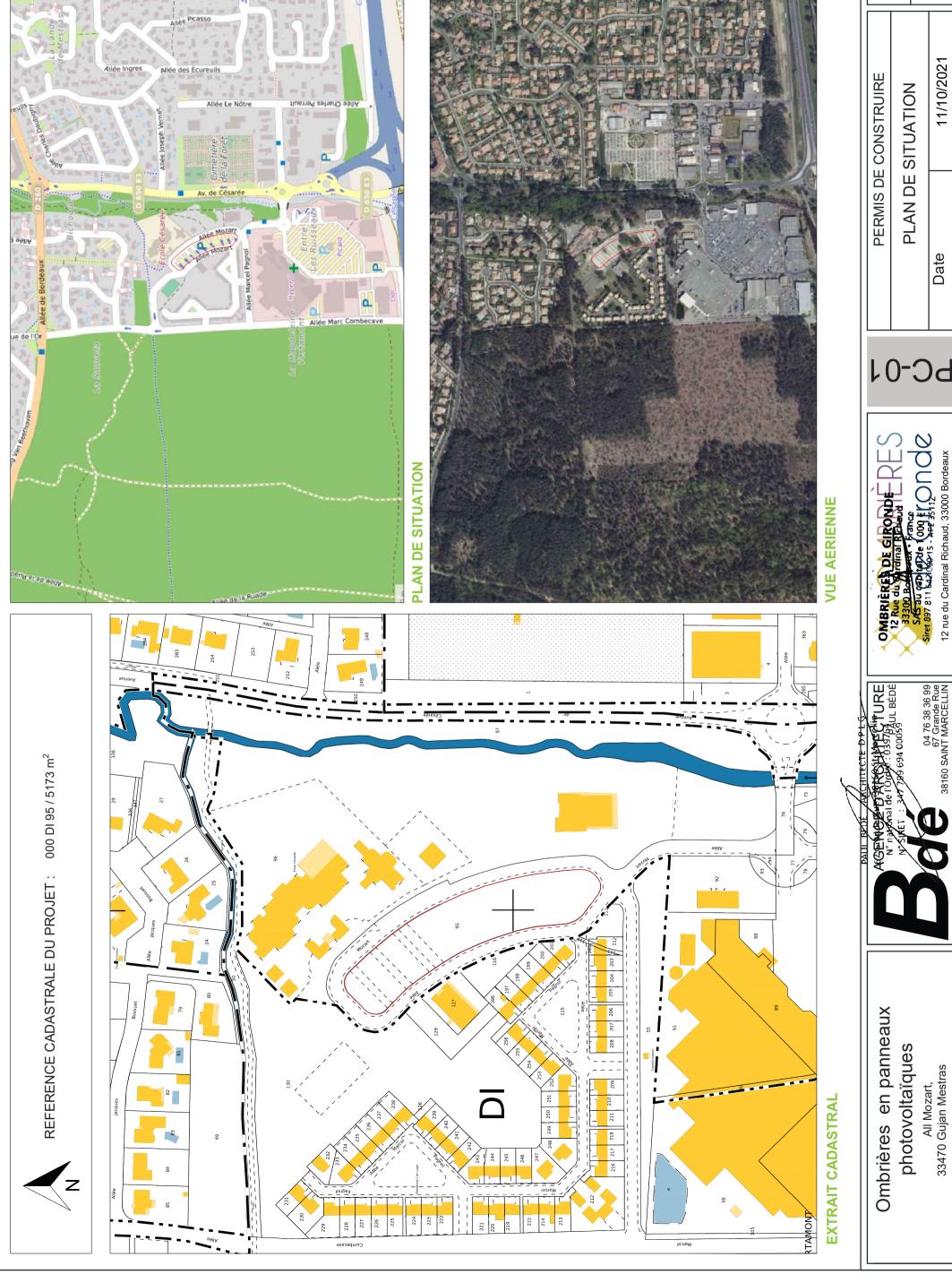
12 rue du Cardinal Richaud, 33000 Bordeaux

AGENCE D'ARCHITECTURE
PAUL BÉDÉ
04 76 38 36 99
67 Grande Rue
38160 SAINT MARCELLIN

ЬС

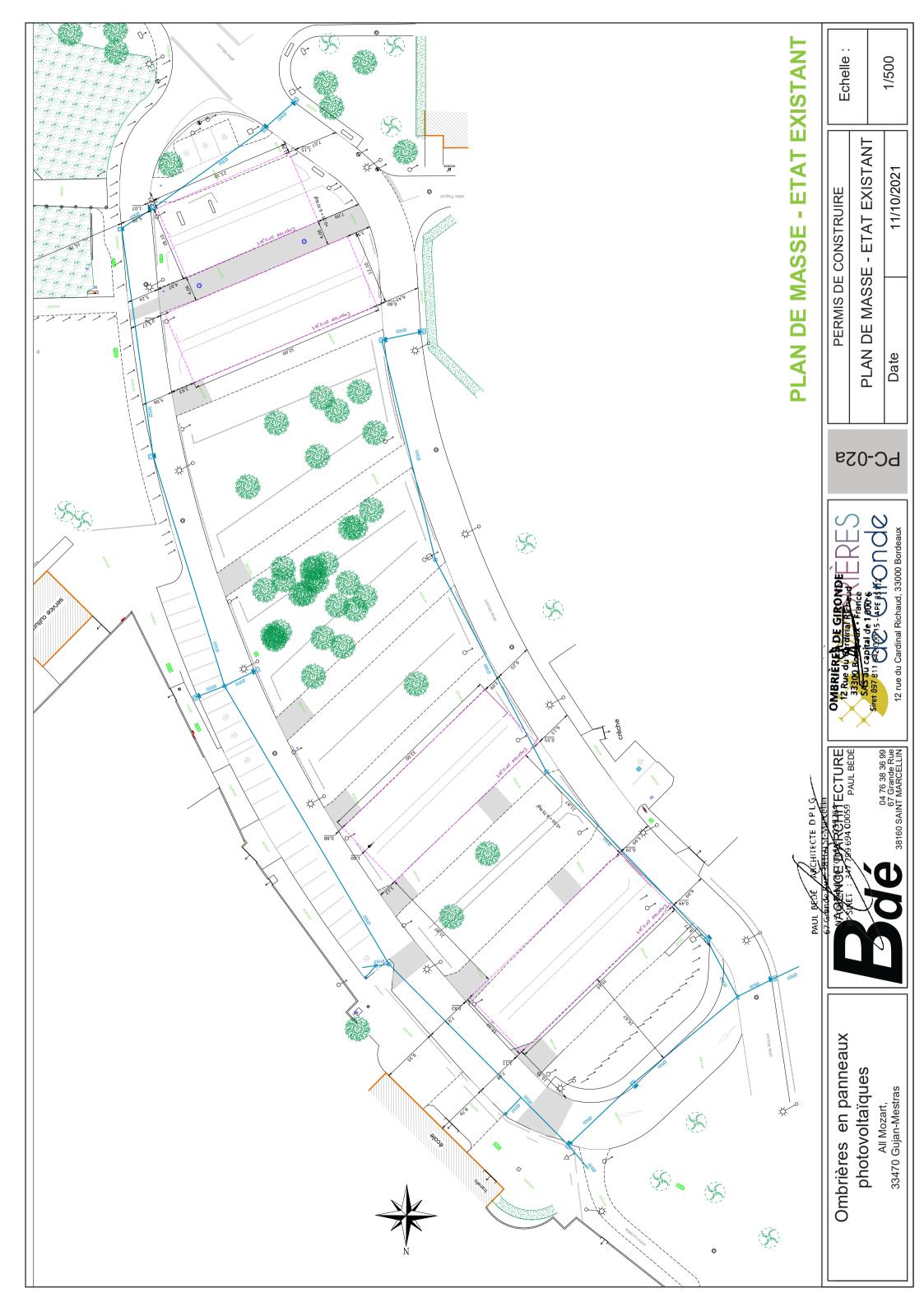
Ombrières en panneaux photovoltaïques All Mozart, 33470 Gujan-Mestras

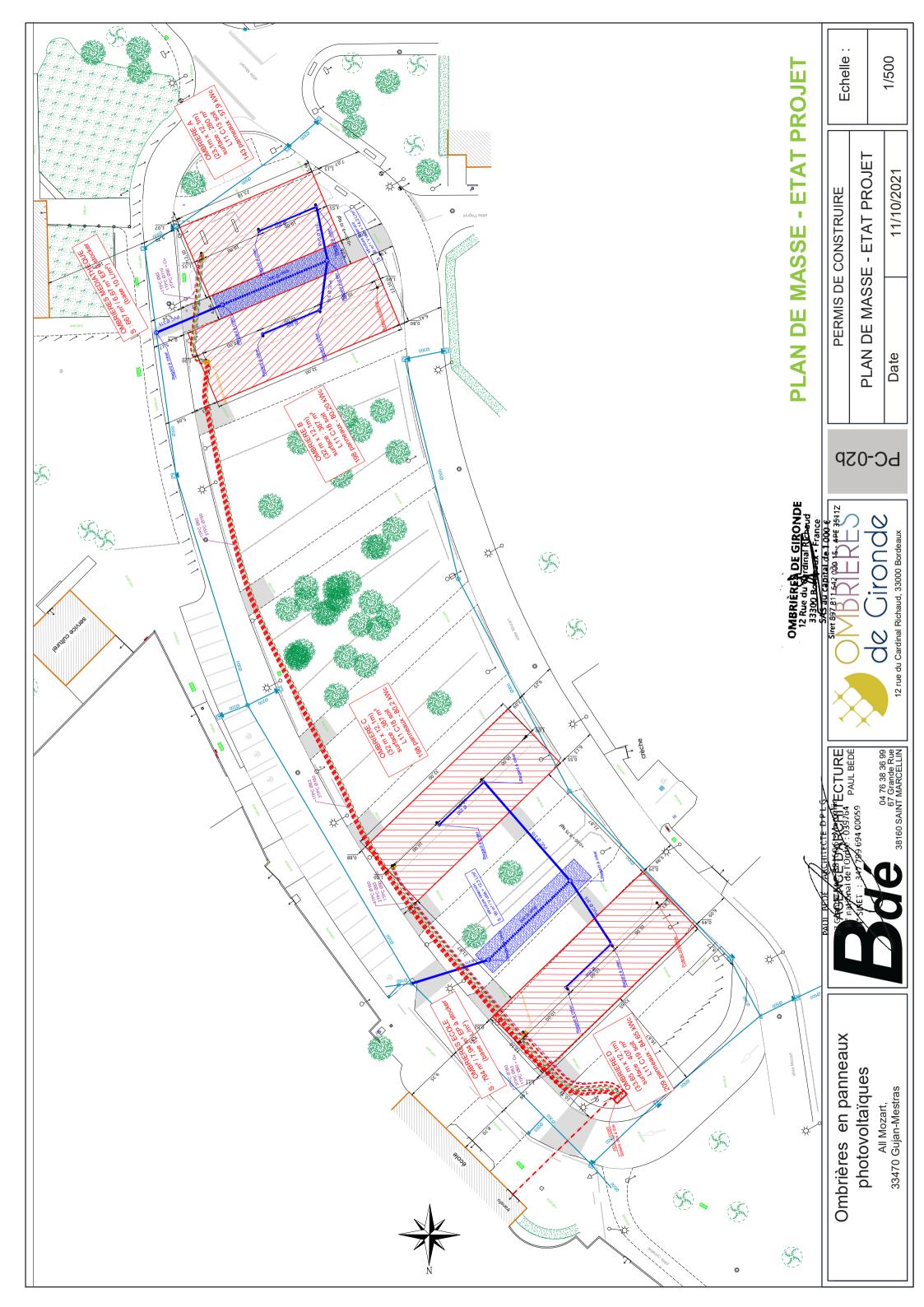
Edition: 11/10/2021

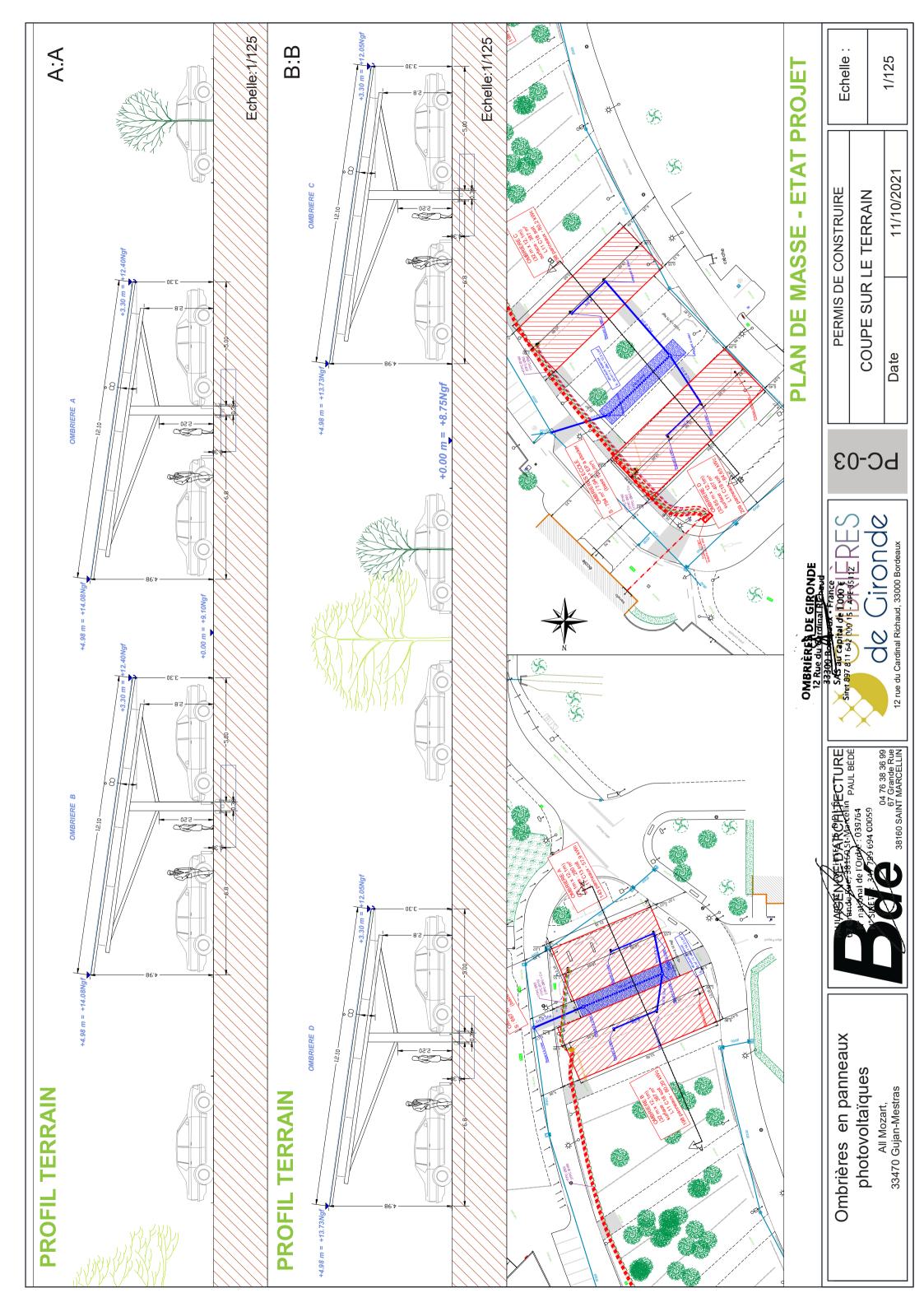


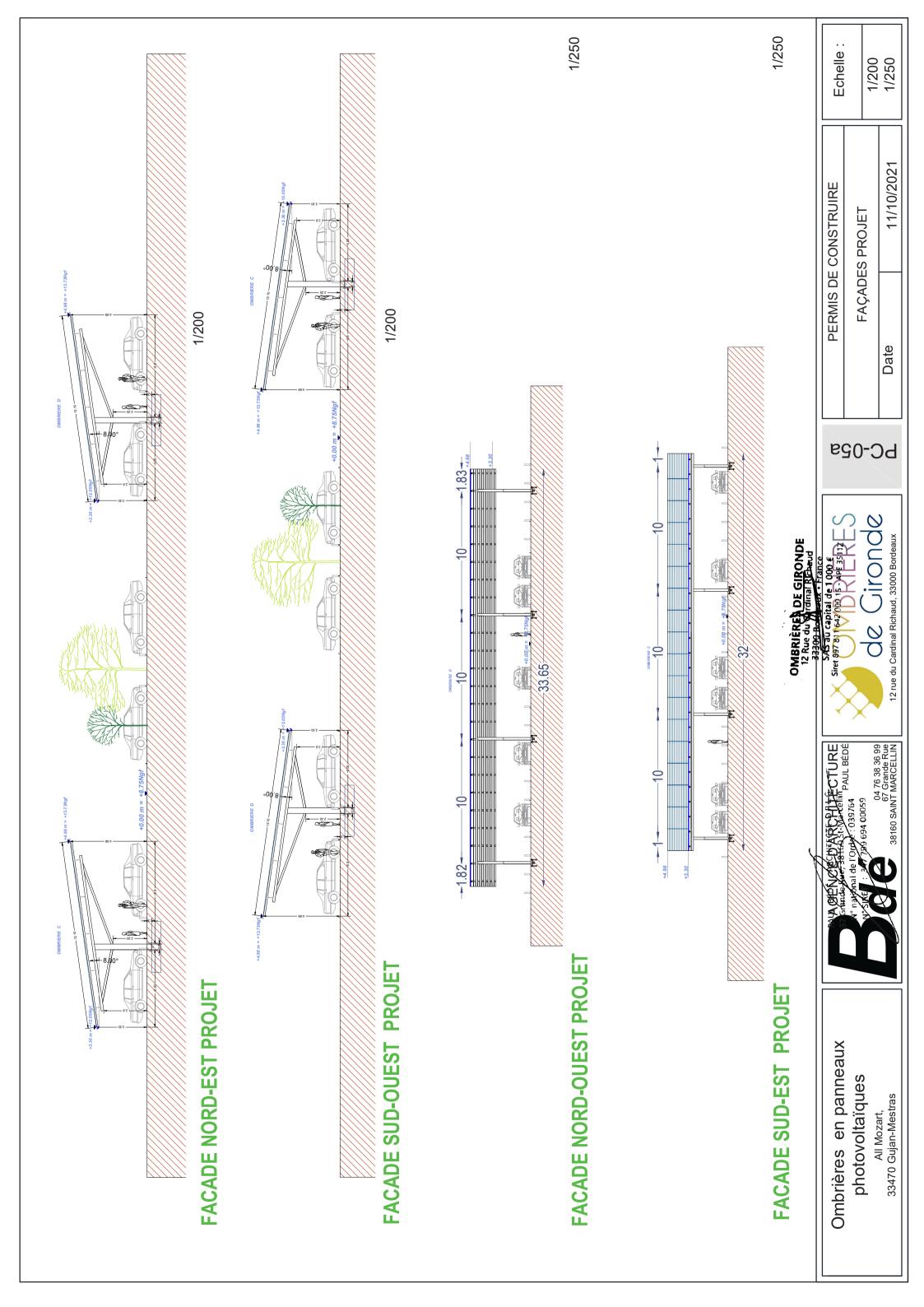
Echelle:

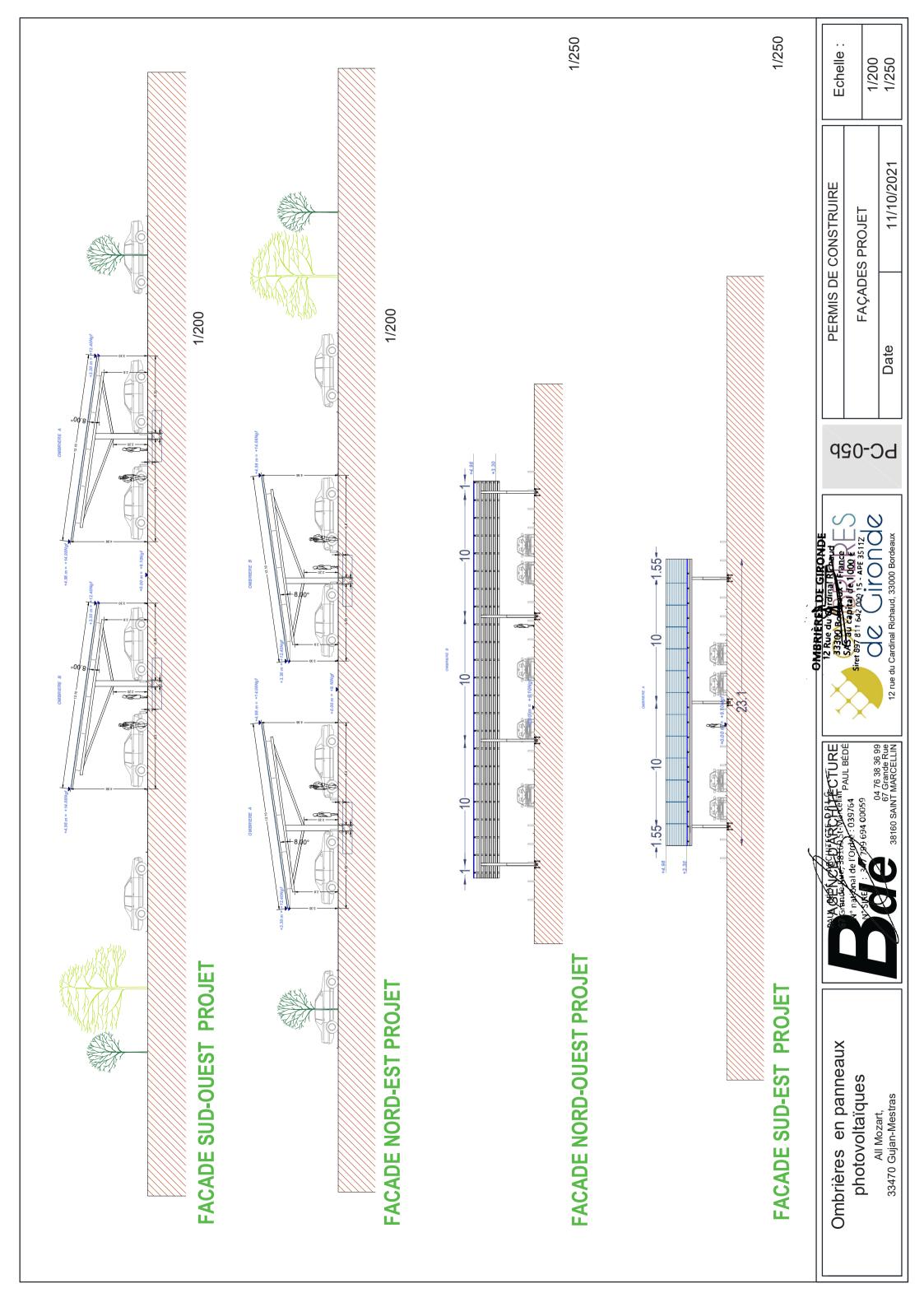
1/5000

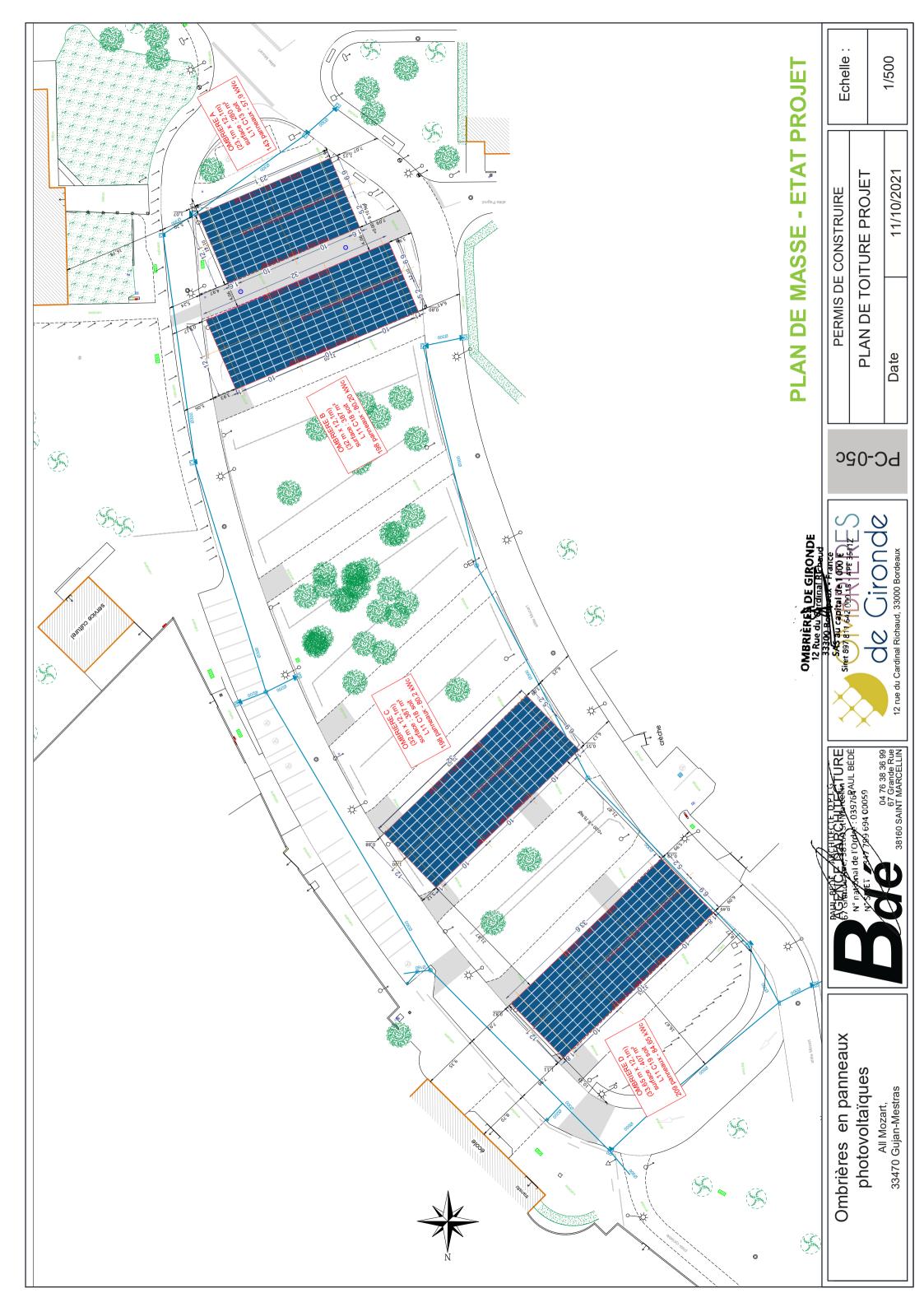












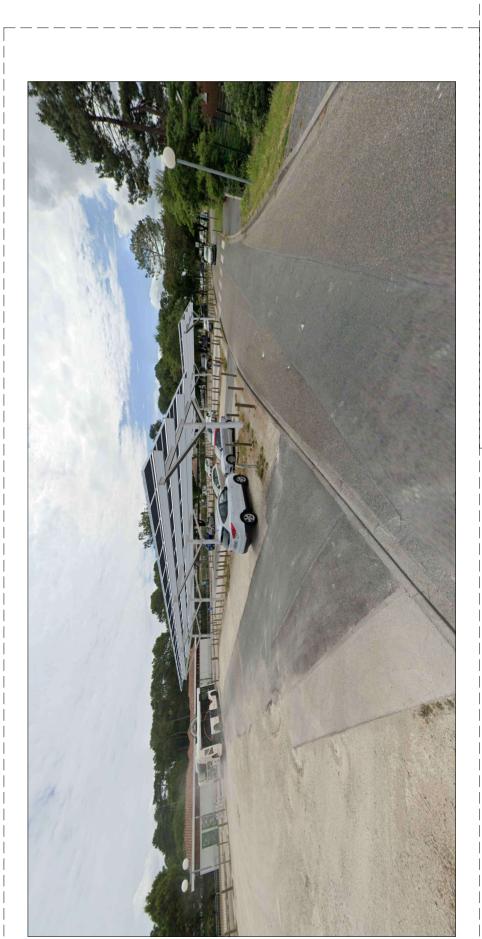
INSERTION DANS LE SITE

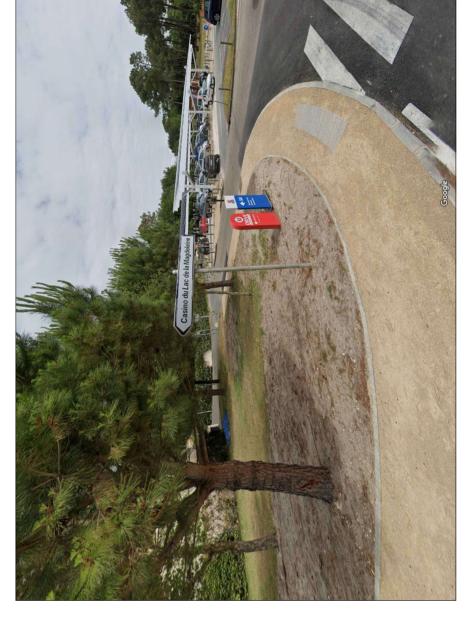
PERMIS DE CONSTRUIRE

11/10/2021

Date

## **OMBRIERES C&D VUE NORD**





**OMBRIERES A&B** 

Ombrières en panneaux

photovoltaïques All Mozart, 33470 Gujan-Mestras

12 rue du Cardinal Richaud, 33000 Bordeaux

PC-06

PERMIS DE CONSTRUIRE

**ENVIRONNEMENT PROCHE** 

PC-07



# **ENVIRONNEMENT PROCHE**

Ombrières en panneaux photovoltaïques

All Mozart, 33470 Gujan-Mestras





**ENVIRONNEMENT LOINTAIN** PERMIS DE CONSTRUIRE

Date

11/10/2021

PC-08

12 rue du Cardinal Richaud, 33000 Bordeaux



**ENVIRONNEMENT LOINTAIN** 

Ombrières en panneaux photovoltaïques

All Mozart, 33470 Gujan-Mestras